

INSCRIPTION COLLEGE AU CINÉMA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Bulletin à retourner impérativement avant le mardi 17 septembre 2019 à :
FORMAT'CINE 3 rue Camille Flammarion 37000 TOURS

COLLÈGE :
 Ville :
 Adresse :
 Courriel :
 Tél. :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Horaires de l'établissement : (indispensables pour l'organisation des séances et des transports)

Matin de h à h après-midi de h à h
 Mercredi de h à h

PROFESSEUR COORDONNATEUR

Mme, M.
 Courriel personnel :
 N° de téléphone en cas d'urgence :
 En cas d'absence, joindre Mme, M.

DISPOSITIF COLLÈGE AU CINÉMA 2019/2020

Coût pour l'établissement : 7,50 € par élève inscrit.

Coût global du dispositif et de l'organisation : environ 22 € par collégien pour l'année scolaire (3 films).

Les établissements scolaires prennent en charge la somme de 7,50 € par élève et l'adhésion institutionnelle de 16 € à l'association Format'Ciné est obligatoire. Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire finance les transports en car et une grande partie des frais généraux de l'opération, soit environ la moitié du coût total. La DRAC Centre participe à hauteur de 6 % du budget et la mairie de Tours à hauteur de 5%.

Merci de régler la première facture (adressée en novembre) avant le 15 décembre 2019.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs
6 ^e				4 ^e			
5 ^e				3 ^e			

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs
TOTAL			

Estimation du temps nécessaire pour se rendre de l'établissement à la salle de projection :

SOUHAITS POUR LES SÉANCES (valables pour toute l'année scolaire 2019/2020)

- Informations sur l'organisation des séances :

* Séances Tours et agglomération : programmées aux cinémas "Studio" de Tours exclusivement le matin.

** Séances département (hors agglomération) : Les établissements ayant besoin d'un transport en car pour aller à la salle de cinéma ne doivent proposer que des matinées (rotations de car impossibles l'après-midi).

*** Circuit Ciné Off : Des séances sont possibles dans certaines communes pour un minimum de 100 élèves inscrits. Les collèges concernés devront soit inscrire au minimum 100 élèves par niveau (6^e/5^e et 4^e/3^e), soit demander à l'association si un regroupement avec un autre collège est possible.

- proposer **impérativement** plusieurs souhaits (notamment pour les jours de préférence),

- préciser si vous préférez **garder** le même jour de la semaine toute l'année ou bien **changer** d'un trimestre à l'autre.

Choix de ½ journées ou de matinées	Niveau 6 ^e /5 ^e nombre d'élèves :	GARDER ou CHANGER	Niveau 4 ^e /3 ^e nombre d'élèves :	GARDER ou CHANGER
de préférence				
possible				
à la rigueur				
impossible				

Signature du chef d'établissement :

Tampon :